

## Pacte Numérique Mondial

### Contribution de la France

Les autorités françaises remercient le bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les technologies d'avoir organisé une consultation ouverte afin de définir un Pacte Numérique Mondial (PNM). En complément de la contribution de l'Union européenne (UE), les autorités françaises souhaitent partager la présente contribution et rappeler leur engagement pour assurer la pérennité d'un écosystème numérique ouvert.

#### Objectif 1 : pour un Internet ouvert, libre, neutre, mondial, interopérable, fiable et sûr

Internet, et le numérique dans une plus large mesure, est de nature à contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). En 2018, le Président de la République a lancé le Sommet « Tech for Good ». Dans ce contexte, plus de 80 dirigeants ont pris des engagements pour définir des modèles de développement qui mettent la technologie et le numérique au service du bien commun autour de cinq axes : éducation, parité et diversité, futur du travail, inclusion sociale et économique et protection de l'environnement.

**Pour que le numérique demeure une source de développement inclusif et d'innovation, il doit faire l'objet d'une régulation appropriée pour protéger les droits des utilisateurs, en limiter les conséquences négatives et empêcher les usages malveillants.** Le numérique, mal régulé, menace la stabilité internationale.

Le numérique et ses enjeux sous-jacents constituent l'un des plus grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle, tout en recelant de grandes opportunités pour atteindre les objectifs que la communauté internationale s'est fixée au titre des ODD. Le paysage du numérique a évolué ces dernières années, avec une intensification du rythme d'émergence de nouvelles technologies et d'instances de gouvernance qui ont des rapports distincts à la compétitivité, la sécurité nationale, le contrôle étatique et le droit à la vie privée. Cela ne doit pas pour autant conduire à remettre en cause les principes fondamentaux d'une architecture ouverte, décentralisée et interopérable, de la neutralité du réseau, ainsi que de la gouvernance multipartite et inclusive de l'Internet.

**Les autorités françaises souhaitent que les résultats de la consultation pour un PNM réaffirment la pertinence de ce modèle de gouvernance de l'Internet. Ce sujet sera également débattu lors de la prochaine revue du Sommet mondial pour la société de l'information (SMSI+20). Une bonne articulation entre ces deux processus assurera cohérence et lisibilité pour que les parties prenantes puissent pleinement y contribuer.**

#### Propositions d'actions :

1. Développer l'accès mondial à l'Internet, sans restrictions géographiques, en menant des actions en faveur (i) du renforcement de la connectivité, (ii) de la réduction de la fracture numérique (inégalités territoriales et sociales d'accès au numérique et aux opportunités associés), (iii) de la levée des obstacles à la connexion, qu'ils soient matériels (coût) ou étatiques (censure, coupure, blocage d'accès) et (iv) de la résistance face aux attaques contre son infrastructure et ses services. Un travail devra également être mené sur les protocoles afin de maintenir l'unité, la neutralité et la résilience de l'Internet.
2. Soutenir une meilleure inclusivité du numérique en travaillant sur (i) le développement et le renforcement des capacités des utilisateurs (lutte contre l'illectronisme, alphabétisation numérique et formation à l'utilisation optimale des ressources notamment en matière éducative) et (ii) l'accessibilité pour tous (quelles que soient les pratiques linguistiques et les aptitudes physiques et

**cognitives). Un suivi mondial de l'inclusivité et de l'accessibilité des ressources numériques devrait être conçu et mis en place.**

La diversité linguistique est présentée comme une priorité par l'Assemblée générale des Nations Unies ([résolution 67/292](#)). Elle est également une priorité de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ([Déclaration de Djerba](#) du 20 novembre 2022) qui axera sa contribution au Pacte numérique mondial sur ce sujet.

- 3. Développer et préserver un espace public numérique mondial afin d'offrir aux utilisateurs un Internet et des contenus fiables, en particulier pour les mineurs. Il s'agit d'assurer une protection des droits de l'Homme et libertés fondamentales en ligne équivalente à celle qui existe hors ligne (liberté d'expression, droit à la vie privée et à la protection des données personnelles, lutte contre la discrimination, promotion de l'égalité femmes-hommes, lutte contre les manipulations de l'information, contre le terrorisme et l'extrémisme violent, contre le discours de haine, respect du droit d'auteur, etc.), de permettre le plein usage par chacun des opportunités supplémentaires offertes par le numérique (participation à la vie publique, accès aux services publics, éducation) et de définir un régime de responsabilité des acteurs du numérique.**

<b>Objectif 2 : promouvoir et protéger les communs numériques, outils au service de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD)</b>
---

La révolution numérique s'est construite et repose largement sur des communs, à savoir des ressources ouvertes produites et gouvernées par des collectifs. Les communs numériques sont des biens immatériels utilisables librement, produits et gérés par une communauté ouverte d'acteurs partageant des valeurs et des règles collectives. Il peut s'agir de logiciels libres (Linux, MySQL, etc.), de standards ouverts (TCP/IP, DNS, Web, Bluetooth, etc.), de données et contenus ouverts (Wikipédia, OpenStreetMap, article scientifique sous licence libre, ressource éducative libre, données ouvertes de la recherche, etc.) ou de briques logicielles pouvant être exploitées pour de nouvelles solutions.

Les communs ont la caractéristique d'être généralement non-exclusifs et non-rivaux (la consommation de ces biens par un usager n'entraîne aucune réduction de la consommation pour les autres usagers). Les communs numériques s'inscrivent dans la famille des contenus sous licences ouvertes (codes et données ouvertes), mais avec des spécificités : tous les logiciels libres ne fonctionnent pas sur le fondement d'une gouvernance collaborative. **Par la mise en réseau de connaissances, les communs numériques constituent un levier important pour la gestion collective des ressources et la mise en place d'une gouvernance multipartite.** C'est une alternative à la gouvernance verticale et aux stratégies d'enfermement propriétaire menées par certains acteurs.

**Les communs numériques bénéficient au partage des connaissances, au progrès démocratique et à la croissance économique. Ils contribuent également à concevoir des solutions permettant de développer le numérique au service des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030.** Les communs numériques permettent une mise en œuvre transversale des ODD, à l'instar de l'accès à l'éducation de qualité (ODD 4) facilitée par l'Internet et les contenus ouverts. L'ODD 9.c vise à « accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020 ».

La France est engagée dans le développement et le soutien à l'écosystème des communs numériques. Durant la Présidence Française du Conseil de l'UE au premier semestre 2022, un [rapport](#) intitulé « Vers une

infrastructure souveraine des communs » a été co-signé par 19 Etats membres de l'UE. Il vise à renforcer les investissements publics pour les communs en mutualisant les efforts. Les projets que la France développe ou promeut témoignent de la **contribution que les communs numériques peuvent apporter à la réalisation des ODD** :

- [Pix](#), service public en ligne français lancé en 2017 et désormais membre de la [Coalition mondiale pour l'éducation de l'UNESCO](#), permet à ses utilisateurs d'évaluer, de développer et de certifier leurs compétences numériques, facilitant notamment l'insertion professionnelle et l'acculturation au numérique. La [Stratégie du numérique pour l'éducation 2023-2027](#) fait des communs numériques un axe fort, en les utilisant, en y contribuant et en invitant la communauté scolaire à créer et partager des ressources éducatives libres – ODD4 ;
- [Ecolab](#), laboratoire français d'innovation pour la transition écologique lancé en 2020, qui promeut la production et l'utilisation de données publiques et privées pour la transition écologique en mettant par exemple à disposition un catalogue de plus d'une centaine de jeux de données environnementales, un espace commun des données environnementales pour la santé (Green Data For Health) et un outil juridique d'auto diagnostic – ODD 3, 6, 11 et 13 ;
- Le mouvement pour la Science Ouverte, [objet d'une recommandation de l'UNESCO](#), vise à faire de l'ensemble des productions scientifiques un commun numérique (Human Genome Project, Elixir Core Data Ressources, Software Heritage, GBIF Système mondial d'information sur la biodiversité, etc.). On compte pour la France 67% des articles scientifiques et 10 000 ouvrages scientifiques en accès ouvert – ODD 10.

Le développement de solutions comme biens communs numériques se réalise également au niveau de l'UE. [Destination Terre](#) est un modèle numérique visant à surveiller et prédire l'interaction entre les phénomènes naturels et les activités humaines pour contribuer à la réalisation des objectifs de la double transition, écologique et numérique.

### **Propositions d'actions :**

- 1. Promouvoir les communs numériques qui à l'instar de l'Internet sont ouverts, neutres, libres, fiables et sûrs (cf. partie 1).**
- 2. Mener un travail pédagogique sur l'utilité et l'utilisation des communs numériques, notamment au service des objectifs de développement durable.**

2.1. Compte tenu des opportunités offertes par les communs numériques, notamment pour l'élaboration de biens publics numériques dont les bénéfices serviraient le plus grand nombre, consacrer les communs numériques au niveau global, les rendre accessibles et visibles et affirmer le rôle crucial de la communauté contributive des utilisateurs.

2.2. Faciliter l'identification et l'accessibilité en établissant une liste de référence des communs numériques, qui devra être actualisée. Référencer les communs numériques et les solutions libres dans une bibliothèque numérique permettra de les rendre accessibles et de contribuer à leur utilisation par le plus grand nombre.

2.3. Veiller à ce que les institutions et organismes publics favorisent la promotion et l'utilisation des communs numériques et enrichissent ou développent des communs numériques et des solutions logicielles libres, en y recourant également et en communiquant via des formats numériques ouverts.

### **3. Assurer le développement des communs numériques par la mise en place (i) de principes cadre de nature à garantir leur indépendance, leur neutralité et leur pérennité, et (ii) d'un fonds de financement multipartite**

3.1. Instaurer un cadre de gouvernance publique des communs numériques. Les communs numériques s'inscrivent dans la famille des données sous licence libre mais tous les logiciels libres ne fonctionnent pas sur le fondement d'une gouvernance collaborative. Certains acteurs du privé peuvent adopter des stratégies pour développer des licences, introduire une monétisation des solutions dont ils sont propriétaires et imposer des choix technologiques. Le constat est celui d'une centralisation croissante de l'open source autour de certains acteurs privés qui détournent la gouvernance de projets publics au profit d'intérêts industriels, ce qui peut mettre à mal l'interopérabilité. Une attention particulière à la bonne gouvernance des standards numériques s'impose également.

3.2. Mettre en place un fonds de financement multipartite des communs numériques. Le soutien financier insuffisant pour la communauté des communs, peut conduire à chercher des financements auprès de grandes plateformes de services, susceptible de mettre à mal leur indépendance. Par ailleurs, le déficit de soutien financier peut conduire à des vulnérabilités en termes d'architecture de sécurité de l'Internet, comme illustrée par la faille Log4Shell découverte en décembre 2021.

3.3 Soutenir les mécanismes, plateformes et services, tels que [Software Heritage](#) et les services d'archivage numérique, qui visent à garantir la pérennité, la fiabilité et la traçabilité du patrimoine numérique commun de l'humanité.

### **4. Se doter, à l'échelle globale, de règles en matière de protection des données partagées**

Le développement de communs numériques nécessite le partage de données de qualité ce qui suppose un degré de confiance élevé dans la protection des données personnelles dans l'environnement numérique. Les autorités françaises et l'UE se sont dotées d'un cadre en la matière respectivement la [loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique](#) et le [règlement général sur la protection des données](#) du 27 avril 2016. Le [règlement européen sur la gouvernance des données](#) du 4 mai 2022 offre un cadre pour renforcer la confiance dans le partage volontaire des données dans l'intérêt de tous, en mettant l'accent sur leur potentiel économique et sociétal, par exemple dans le domaine de la santé, pour améliorer les traitements personnalisés.

### **5. Favoriser la gouvernance décentralisée des ressources numériques sous forme de « communs »**

Les communs numériques mobilisent parfois des communautés locales de citoyens autour des actifs de leur territoire pour en augmenter la valeur. Par exemple, le réseau des minibus d'Accra, au Ghana, a été cartographié via un commun (OpenStreetMap) ce qui l'a rendu plus accessible. Aussi, il convient, dès que cela est possible, de confier tout ou partie de la propriété des ressources numériques à des communautés de citoyens qui les gouvernent sous forme d'un commun libre et ouvert./.

## Global Digital Compact

### Contribution of France – Courtesy translation

The French authorities thank the Office of the UN Secretary-General's Special Envoy for Technology for organizing an open consultation to define a Global Digital Compact (GDC). In addition to the contribution of the European Union (EU), the French authorities would like to share this contribution and reiterate their commitment to ensure the sustainability of an open digital ecosystem.

### Goal 1: An open, free, neutral, global, interoperable, reliable and secure Internet

Internet, and digital to a greater extent, has the potential to contribute to the achievement of the Sustainable Development Goals (SDGs). In 2018, the President of the Republic launched the "Tech for Good" Summit. In this context, more than 80 leaders made commitments to define development models that put technology and digital technology for the benefit of the common good around five areas: education, parity and diversity, the future of work, social and economic inclusion and environmental protection.

**For digital technology to remain a source of inclusive development and innovation, it should be properly regulated to protect users' rights, limit negative consequences and prevent misuse.** Not well regulated, digital technology threatens international stability.

Digital technology and its many issues constitute one of the greatest challenges of the 21st century, while at the same time offering great opportunities for achieving the goals that the international community has set under the SDGs. The digital landscape has evolved in recent years, with an increased pace of emergence of new technologies and governance bodies that have distinct relationships to competitiveness, national security, state control and privacy rights. However, this should not lead to questioning the fundamental principles of an open, decentralized and interoperable architecture, net neutrality, and multi-stakeholder and inclusive Internet governance.

**The French authorities stress the importance that the consultation for a GDC reaffirms the relevance of this Internet governance model. This subject will also be discussed during the review of the World Summit on the Information Society (WSIS+20). A good coordination between these two processes will ensure coherence and readability so that stakeholders can fully contribute.**

#### Proposed actions:

4. **To develop global access to the Internet, without geographical restrictions, by taking actions in favor of (i) strengthening connectivity, (ii) reducing the digital divide (territorial and social inequalities in access to the digital world and associated opportunities), (iii) removing obstacles to connection, whether material (cost) or state-related (censorship, cut-off, access blocking), and (iv) resisting attacks against its infrastructure and services. Work will also need to be done on protocols to maintain the unity, neutrality and resilience of the Internet.**
5. **Support better digital inclusiveness by working on (i) the development and strengthening of users' capacities (fight against illiteracy, digital literacy and training in the optimal use of resources, especially in education) and (ii) accessibility for all (whatever language practices and physical and cognitive abilities). A global monitoring of inclusiveness and accessibility of digital resources should be designed and implemented.**

Linguistic diversity is a priority for the United Nations General Assembly ([resolution 67/292](#)). It is also a priority for the Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ([Djerba's Declaration](#) of November 20, 2022) which will focus its contribution to the Global Digital Pact on this subject.

- 6. To develop and preserve a global digital public space in order to offer users a trustworthy Internet and contents, in particular for minors. The aim is to ensure that human rights and fundamental freedoms are protected online in the same way as offline (freedom of expression, right to privacy and personal data protection, fight against discrimination, promotion of gender equality, fight against information manipulation, against terrorism and violent extremism, against hate speech, respect for copyright, etc.), to enable everyone to make full use of the opportunities offered by digital technology (participation in public life, access to public services, education) and to define a system of responsibility for digital actors.**

<b>Goal 2: Promote and protect the digital commons, a tool for achieving the Sustainable Development Goals (SDGs)</b>
---

The digital revolution has been built and is largely based on commons, i.e. open resources produced and governed by collectives. Digital commons are freely usable immaterial goods, produced and managed by an open community of actors sharing collective values and rules. They can be free software (Linux, MySQL, etc.), open standards (TCP/IP, DNS, Web, Bluetooth, etc.), open data and content (Wikipedia, OpenStreetMap, openly licensed scientific articles, open educational resources, open research data, etc.) or software building bricks that can be exploited for new solutions.

The commons have the characteristic of being generally non-exclusive and non-rivalrous (the use by one user does not lead to any reduction in the use by other users). The digital commons are part of the family of openly licensed content (open code and open data), but with some specificities: not all open source software operates on the basis of collaborative governance. **By networking knowledge, the digital commons constitute an important lever for the collective management of resources and the implementation of multi-party governance.** It is an alternative to vertical governance and proprietary strategies led by some actors.

**The digital commons benefit knowledge sharing, democratic progress and economic growth. They also contribute to designing solutions that enable digital development to serve the SDGs of the 2030 Agenda.** The digital commons enable cross-cutting implementation of the SDGs, such as access to quality education (SDG 4) facilitated by the Internet and open content. SDG 9.c aims to "significantly increase access to information and communication technologies and ensure that all people in the least developed countries have affordable access to the Internet by 2020".

France is committed to the development and support of the digital commons ecosystem. During the French Presidency of the Council of the EU in the first half of 2022, a [report](#) entitled "Towards a sovereign digital infrastructure of commons" was co-signed by 19 EU member states. It aims to strengthen public investment in the commons by pooling efforts. The projects that France is developing or promoting demonstrate the **contribution that the digital commons can make to achieving the SDGs:**

- [Pix](#), a French online public service launched in 2017 and now a member of [UNESCO's Global Coalition for Education](#), enables its users to assess, develop and certify their digital skills, facilitating, in particular, professional insertion and acculturation to digital technology. The [Digital Education Strategy 2023-2027](#) makes the digital commons a strong focus, using and contributing to them and inviting the school community to create and share open educational resources - SDG4;

- [Ecolab](#), a French innovation laboratory for the ecological transition launched in 2020, promotes the production and use of public and private data for the ecological transition by making available, for example, a catalog of more than a hundred environmental datasets, a common space for environmental data for health (Green Data For Health), and a legal tool for self-diagnosis - SDGs 3, 6, 11, and 13;
- The Open Science movement, the [subject of a UNESCO recommendation](#), aims to make all scientific production a digital commons (Human Genome Project, Elixir Core Data Resources, Software Heritage, GBIF Global Biodiversity Information Facility, etc.). In France, 67% of scientific articles and 10,000 scientific works are open access -ODD 10.

The development of solutions as digital public goods is also relevant at the EU level. [Destination Earth](#) is a digital model aimed at monitoring and predicting the interaction between natural phenomena and human activities to help achieve the objectives of the dual transition, ecological and digital.

### **Proposed actions:**

- 6. Promote the digital commons that, such as the Internet, are open, neutral, free, reliable and secure (see part 1).**
- 7. Conduct a work on the usefulness and use of the digital commons, particularly to promote sustainable development objectives.**

2.1. Given the opportunities offered by the digital commons, especially for the development of digital public goods which benefits would serve the greatest number, enshrine the digital commons at the global level, make them accessible and visible, and affirm the crucial role of the contributing community of users.

2.2. Facilitate identification and accessibility by establishing a reference list of the digital commons, which should be updated. Referencing the digital commons and open source solutions in a digital library will make them accessible and contribute to their use by the largest number of people.

2.3. Ensure that public institutions and organizations promote and use the digital commons, develop digital commons and open source software solutions, also using and communicating via open digital formats.

- 8. Promote the development of the digital commons through the establishment of (i) framework principles that guarantee their independence, neutrality and sustainability, and (ii) a multi-stakeholder financing fund.**

3.1 Establishing a public governance framework for the digital commons. The digital commons are part of the family of open licensed data, but not all open source software operates on the basis of collaborative governance. Some private actors may adopt strategies to develop licenses, introduce monetization of the solutions they own and impose technological choices. The observation is that there is a growing centralization of open source around some private actors that distort the governance of public projects for the benefit of industrial interests, which can undermine interoperability. Particular attention should also be paid to the good governance of digital standards.

3.2 Set up a multi-stakeholder fund to finance the digital commons. Insufficient financial support for the commons community can lead to seeking funding from large service platforms, which can undermine their independence. Furthermore, the lack of financial support may lead to vulnerabilities in terms of the security architecture of the Internet, as illustrated by the Log4Shell security flaw discovered in December 2021.

3.3 Support mechanisms, platforms and services, such as [Software Heritage](#) and digital archiving services, that aim to ensure the continuity, reliability and traceability of the digital common heritage of humanity.

#### **9. Establish global rules for the protection of shared data**

The development of digital commons requires the sharing of quality data that implies a high degree of trust in the protection of personal data in the digital environment. The French authorities and the EU have provided themselves with a framework in this regard respectively the [Law of October 7, 2016 for a Digital Republic](#) and the [General Data Protection Regulation](#) of April 27, 2016. The [European Data Governance Act](#) of May 4, 2022 provides a framework to strengthen trust in the voluntary sharing of data for the benefit of all, focusing on its economic and societal potential, for example in the field of health, to improve personalized treatments.

#### **10. Promote decentralized governance of digital resources in the form of "commons"**

Local communities of citizens could be involved in digital commons to promote their territory. For example, the minibus network in Accra, Ghana, was mapped via a digital commons (OpenStreetMap), making it more accessible. Therefore, it is appropriate, whenever possible, to delegate all or part of the ownership of digital resources to communities of citizens who govern them in the form of a free and open commons